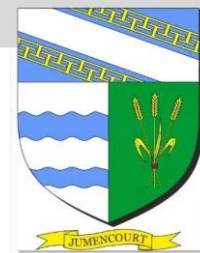


JUMENCOURT

Courriel : mairie.jumencourt@wanadoo.fr

Téléphone : 03-23-52-41-32

Site web : #communedejumencourt



Document d' Information Communal sur les Risques Majeurs



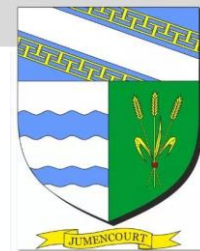
Code postal : 02380

Code officiel géographique : 02395



GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire



Édito du maire	2
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Références réglementaires	4
Qu'est-ce qu'un DICRIM ?	5
Consignes générales : le confinement	6
Consignes générales : l'évacuation.....	7
Kit d'urgence : Contenu essentiel.....	8
Le risque majeur : INONDATION	10
Le risque majeur : REMONTÉE DE NAPPE	14
Le risque majeur : INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE	16
Le risque majeur : POLLUTION DES SOLS.....	18
Le risque majeur : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD).....	19
Le risque majeur : SÉISME.....	22
Le risque majeur : RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES.....	24
Le risque majeur : RADON	25
Numéros d'urgence	26

Édito du maire



Chères Jumencourtoises, chers Jumencourtois,

La sécurité de chacun est une priorité constante pour notre équipe municipale. Face aux aléas naturels, technologiques ou sanitaires qui peuvent affecter notre territoire, il est essentiel que chacun soit informé, préparé et conscient des bons réflexes à adopter.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous apporter une information claire, accessible et utile. Il recense les risques identifiés sur notre commune — remontée de nappe, séisme, retrait et gonflement des argiles, radon et pollution des sols — et vous indique les consignes à suivre en cas d'événement.

Prévenir, c'est déjà protéger. En vous appropriant ce document, vous contribuez à renforcer la résilience de notre village et à préserver ce qui nous est cher : nos vies, nos biens, notre cadre de vie.

Je vous invite à le lire attentivement, à le conserver, et à en parler autour de vous. Ensemble, soyons vigilants et solidaires.

Bien à vous,
Le maire.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Un risque majeur est défini comme un événement potentiellement dangereux qui peut provoquer des dommages importants aux personnes, aux biens, à l'environnement ou au fonctionnement de la société, et dont les effets dépassent les capacités habituelles de réponse des services publics.

Selon la définition officielle du ministère de l'Intérieur, il s'agit d' « un risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique cause des dommages graves à un grand nombre de personnes, à des biens, ou à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence mais une forte gravité. »

Les risques majeurs se répartissent en deux grandes catégories.

Les **risques naturels**, comme les inondations, les tempêtes, les séismes, les mouvements de terrain ou les avalanches.

Les **risques technologiques**, liés aux activités humaines, comme les accidents industriels, les incidents nucléaires, le transport de matières dangereuses ou la rupture de barrages.

Un risque majeur se distingue par plusieurs caractéristiques :



Faible probabilité

Gravité élevée

Imprévisibilité

Nécessite une
préparation collective
via un DICRIM.

Références réglementaires



Droit à l'information sur les Risques Majeurs

L'article R125-11 du Code de l'environnement stipule que l'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

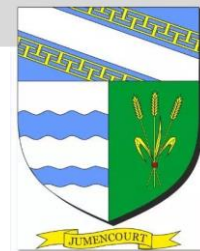
Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet, ainsi que dans un document d'information communal sur les risques majeurs établi par le maire.

Elle comprend également la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle consultable sur internet à l'adresse suivante :

<https://georisques.gouv.fr>

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

5



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de prévention destiné à informer les habitants d'une commune sur les risques majeurs identifiés sur leur territoire.

Le DICRIM poursuit trois objectifs :

- I. Sensibiliser la population aux risques naturels, technologiques ou sanitaires.
- II. Expliquer les mesures de prévention et les consignes de sécurité à adopter.
- III. Présenter les dispositifs d'alerte et les moyens de protection mis en place par la commune.

Le DICRIM contient :

- ✓ La description des risques présents (remontée de nappe, séisme, retrait et gonflement des argiles, radon et pollution des sols),
- ✓ Une cartographie des zones à risque,
- ✓ Les consignes de comportement en cas d'alerte ou d'accident,
- ✓ Les coordonnées des services de secours et des autorités locales.

Le DICRIM est accompagné du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui organise la réponse opérationnelle en cas de crise.

Consignes générales : le confinement



Lors d'un confinement lié à un risque majeur, les consignes officielles visent à protéger les personnes en les maintenant à l'abri dans un lieu clos. Voici les principales recommandations :

Consignes de confinement en cas de risque majeur

RESTEZ A L'INTERIEUR :

- Ne sortez sous aucun prétexte, sauf consigne contraire des autorités.

FERMEZ TOUTES LES OUVERTURES :

- Portes, fenêtres, volets, aérations, cheminées...
- Isolez le bâtiment pour éviter toute infiltration de gaz, fumée ou poussière.

ARRETEZ LA VENTILATION :

- Coupez les systèmes de ventilation, climatisation ou chauffage à air.

ÉCOUTEZ LES CONSIGNES OFFICIELLES :

- Radio locale, France Bleu, France-Info, site de la préfecture, application FR-Alert.
- Ne diffusez pas de rumeurs.

NE TELEPHONEZ QU'EN CAS D'URGENCE :

- Pour éviter la saturation des réseaux.

PREPAREZ-VOUS A UNE EVENTUELLE EVACUATION :

- Gardez à portée les papiers d'identité, médicaments, vêtements chauds, eau, lampe, radio à piles.

Consignes générales : l'évacuation



Lors d'une évacuation liée à un risque majeur, il est essentiel de suivre des consignes claires et précises pour garantir votre sécurité et celle des autres. Voici les principales recommandations :

Consignes d'évacuation en cas de risque majeur

RESTEZ CALME ET ECOUTEZ LES CONSIGNES OFFICIELLES :

- Suivez les instructions des autorités locales (mairie, préfecture, pompiers, gendarmerie).

PREPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE :

- Emportez uniquement l'essentiel : papiers d'identité, médicaments, eau, lampe, radio, vêtements chauds...

FERMEZ VOTRE LOGEMENT :

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau si possible. Fermez portes et fenêtres.

UTILISEZ LES ITINERAIRES RECOMMANDES :

- Ne prenez pas de raccourcis. Évitez les zones à risque (ponts, rivières, routes inondées).

AIDEZ LES PERSONNES VULNERABLES :

- Enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

NE RETOURNEZ PAS SUR LES LIEUX AVANT AUTORISATION :

- Attendez le feu vert des autorités pour revenir chez vous.

RESTEZ INFORME

- Écoutez la radio locale ou consultez les canaux officiels (site de la préfecture, mairie, Vigicrues, Météo France...).

Kit d'urgence : Contenu essentiel

8



Voici la composition recommandée d'un kit d'urgence selon les directives officielles. Ce kit est conçu pour permettre à une personne ou une famille d'être autonome pendant 72 heures en cas de crise (évacuation ou confinement).

Communication et information :

- Une radio à piles (avec piles de rechange) pour suivre les consignes des autorités ;
- Un chargeur autonome de téléphone portable (idéalement à manivelle, solaire ou batterie externe) ;

Santé et premiers secours :

- Une trousse de premiers secours : pansements, compresses, désinfectant, médicaments de base ;
- Les traitements médicaux en cours ;
- Une paire de lunettes de secours ;

Alimentation et eau :

- Nourriture non périssable ne nécessitant pas de cuisson (conserves, biscuits, petits pots bébé...) ;
- Eau potable : environ 6 litres par personne ;
- Croquettes ou nourriture pour animaux si besoin ;

Confort et chaleur :

- Vêtements chauds adaptés à la saison ;
- Une couverture de survie ;

Éclairage et outils :

- Une lampe de poche (avec piles de rechange) ;
- Des bougies, un briquet ou des allumettes ;
- Un couteau multifonctions, un ouvre-boîte ;

Kit d'urgence : Contenu essentiel

9



Documents et sécurité :

- Photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...) ;
- Le double des clés de la maison et de la voiture ;
- Un peu d'argent liquide : 100 € (les distributeurs peuvent être hors service) ;

Vie quotidienne :

- Des jeux ou livres pour occuper les enfants ou les adultes ;

Conseils pratiques :

- Rangez le kit dans un endroit facile d'accès.
- Vérifiez chaque année les dates de péremption et l'état des piles.
- Réapprovisionnez le kit après chaque utilisation.

Le risque majeur : INONDATION



Inondations par débordement de cours d'eau

Les inondations par débordement de cours d'eau surviennent lorsque le niveau d'un fleuve, d'une rivière ou d'un ruisseau dépasse sa capacité normale et envahit les zones environnantes. Elles peuvent prendre des formes très différentes selon le relief, le climat et l'aménagement du territoire.

Les crues lentes de plaine

Les crues lentes concernent principalement les zones de plaine. Elles sont causées par des précipitations continues ou la fonte des neiges, qui font monter progressivement le niveau des cours d'eau.

Ce type d'inondation est prévisible sur plusieurs jours, ce qui permet une mise en alerte anticipée des populations.

Cependant, leur durée prolongée peut entraîner des dégâts importants : saturation des sols, pollution des eaux, coupures de réseaux, et évacuations prolongées.

Les crues rapides

Les crues rapides surviennent dans les zones de relief ou de petite vallée, souvent à la suite d'orages violents.

Le ruissellement intense provoque une montée brutale des eaux en quelques heures, parfois sans signe avant-coureur.

Ces crues sont particulièrement dangereuses car elles peuvent emporter des véhicules, submerger des habitations et piéger les personnes.

La réactivité des secours et la connaissance des bons réflexes sont alors cruciales.

Les embâcles

Sont un obstacle naturel ou artificiel (glace, végétaux, débris, embâcle de pont) qui bloque l'écoulement normal d'un cours d'eau.

Il peut provoquer une accumulation d'eau en amont, suivie d'une rupture brutale et d'une vague destructrice en aval.

Les embâcles sont souvent à l'origine de crues soudaines et doivent faire l'objet d'une surveillance régulière, notamment en période de crue ou de gel.



Inondations par ruissellement

Les inondations par ruissellement surviennent lorsque les précipitations sont trop abondantes pour être absorbées par le sol ou évacuées par les réseaux d'eau pluviale. L'eau s'écoule alors en surface, envahissant les routes, les habitations et les infrastructures.

Crue par ruissellement : un phénomène insidieux

Contrairement aux débordements de cours d'eau, le ruissellement peut se produire sans proximité de rivière. Il est fréquent en milieu urbain ou sur des terrains imperméabilisés (bitume, béton, sols saturés).

Ce phénomène est souvent sous-estimé, car il ne présente pas de signes spectaculaires, mais peut causer des dégâts importants : infiltration dans les bâtiments, dégradation des voiries, pollution des eaux.

Facteurs aggravants

Plusieurs éléments peuvent accentuer la gravité des inondations par ruissellement :

- Urbanisation excessive : imperméabilisation des sols, suppression des zones d'absorption naturelles.
- Topographie : pentes fortes favorisant l'accélération de l'eau.
- Défaut d'entretien des réseaux : avaloirs bouchés, fossés non curés.
- Changement climatique : augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies orageuses.

Effets et conséquences

Les inondations par ruissellement peuvent entraîner :

- Des dommages matériels : caves inondées, routes dégradées, équipements hors service.
- Des risques pour les personnes : glissades, électrocution, isolement.

Le risque majeur : INONDATION



- Une perturbation des services publics : écoles, transports, réseaux d'eau ou d'électricité.
- Une pollution diffuse : hydrocarbures, déchets, eaux usées, additifs agricoles.

Dans certains cas, le ruissellement en milieu rural se transforme en coulée de boue susceptible de provoquer des dégâts importants.

L'historique du risque inondation à Jumencourt :

Jumencourt a été officiellement touchée par une inondation, accompagnée d'un mouvement de terrain, reconnue comme catastrophe naturelle du 25 au 29 décembre 1999.

Arrêté du 29 décembre 1999 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle, code NOR : INTE9900627A, publié au JO le 30/12/1999.

Consignes de comportement en cas d'inondation

Avant l'inondation

- Informez-vous sur les risques dans votre commune (DICRIM, PCS, alertes météo).
- Préparez un kit d'urgence avec eau, nourriture, lampe, radio, médicaments.
- Repérez les itinéraires d'évacuation et les lieux sûrs, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées.
- Protégez votre habitation : surélevez les objets sensibles, bouchez les aérations basses.
- Rangez ou fixez les objets extérieurs pouvant être emportés par l'eau.

Pendant l'inondation

- Restez calme et à l'écoute des consignes officielles (radio, alertes).
- Fermer portes et fenêtres.

Le risque majeur : INONDATION

13



- Ne prenez pas votre voiture : un véhicule peut être emporté dès 30 cm d'eau.
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou caves.
- Coupez l'électricité si l'eau commence à entrer.
- Évacuez uniquement sur ordre des autorités ou si vous êtes en danger immédiat.
- Ne marchez pas dans l'eau : risque de chute, électrocution ou blessure.
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline).

Après l'inondation

- Ne réintégrez votre logement qu'après autorisation.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant vérification.
- Déclarez les dommages à votre assurance dès que possible.
- Nettoyez et désinfectez les zones touchées.
 - Aérer le bâtiment
 - Aider les personnes qui ont besoin
 - Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche
 - Chauffer dès que possible
- Documentez les dégâts (photos, factures) pour les démarches administratives.

Le risque majeur : REMONTÉE DE NAPPE



La remontée de nappe phréatique désigne l'élévation du niveau d'eau souterraine jusqu'à atteindre, voire dépasser, la surface du sol. Ce phénomène peut survenir après des périodes prolongées de précipitations ou en raison d'un dysfonctionnement du drainage naturel ou artificiel.

Enjeux et conséquences :

- Inondations par le sol : contrairement aux crues fluviales, l'eau remonte lentement et peut envahir les sous-sols, caves, parkings, voire les rez-de-chaussée.
- Dégradations : humidité persistante, moisissures, corrosion des installations, affaissements de terrain.
- Risques sanitaires : contamination des réseaux d'eau potable ou d'assainissement, prolifération de bactéries et champignons.
- Impact sur les infrastructures : affaiblissement des fondations, déstabilisation des voiries et ouvrages enterrés.

Zones concernées

Les zones à forte perméabilité (alluvions, calcaires fissurés) ou à faible pente sont particulièrement vulnérables. Dans la commune, les secteurs proches des cours d'eau ou des vallées humides doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée.

Consignes en cas de remontée :

- Ne pas utiliser les installations électriques en contact avec l'eau.
- Évacuer les objets sensibles des sous-sols.
- Informer les autorités locales et suivre les consignes de sécurité.
- Ne pas consommer l'eau du réseau si une contamination est suspectée.

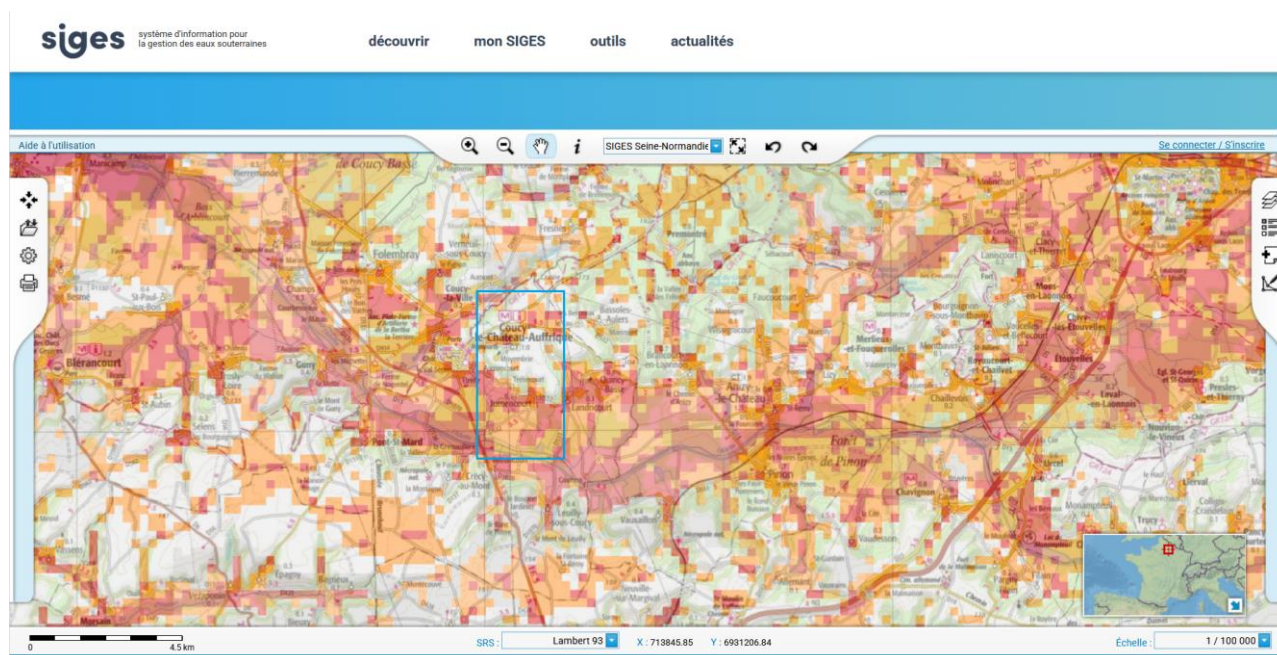
Le risque naturel « REMONTÉE DE NAPPE » est **existant** sur le territoire de notre commune.

Le risque majeur : REMONTÉE DE NAPPE

15



Cartographie du risque de remontée de nappes :



Légende :

	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Le niveau d'exposition aux remontées de nappes de notre commune est zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe avec l'indication de fiabilité : MOYENNE.

Notre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens.

Le risque majeur : INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE



Un risque technologique majeur est un danger lié à une activité humaine susceptible de provoquer un accident grave, affectant la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Il regroupe plusieurs types de risques :

- Industriels (usines, dépôts),
- Nucléaires (centrales, INB),
- Biologiques (laboratoires, agents pathogènes),
- Chimiques (transport ou stockage de substances),
- Liés aux infrastructures sensibles (barrages, réseaux),
- Liés au transport de matières dangereuses.

Ces risques sont encadrés en France par le Code de l'environnement, la directive européenne SEVESO (sites à haut risque), les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), les Plans Particuliers d'Intervention (PPI).

Toutefois, en fonction des trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- Les effets thermiques dus à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- Les effets mécaniques liés à une surpression (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion ;
- Les effets toxiques par inhalation de substance chimique corrosive et dus à une fuite sur une installation (effets induits : atteinte des poumons, du système nerveux...).

La commune peut être balayée par les vents dominants qui jouent un rôle crucial dans le transport des polluants (particules fines, gaz industriels, fumées, etc.) sur de longues distances.

Ils peuvent dissiper la pollution en la dispersant dans l'atmosphère ou au contraire concentrer les polluants dans certaines zones, notamment en présence d'obstacles géographiques (vallées, montagnes, zones urbaines encaissées).

Le risque majeur : INDUSTRIEL & TECHNOLOGIQUE



- **Effet bénéfique** : un vent fort et bien orienté peut nettoyer l'air d'une région en dispersant les polluants.
- **Effet négatif** : le vent peut transporter la pollution vers des zones éloignées, affectant des régions non industrielles ou rurales.

En cas de vent faible ou d'inversion thermique, les polluants peuvent stagner et provoquer des pics de pollution (smog, ozone, particules fines).

Dans les vallées, le vent peut créer un effet « cheminée », piégeant les polluants et les ramenant au sol.

Par exemple : lors des incendies de forêt ou d'éruptions volcaniques, les vents dominants peuvent transporter les particules fines sur des centaines de kilomètres, affectant la qualité de l'air dans des pays voisins.

Consignes spécifiques :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous en fermant et calfeutrants portes, fenêtres et aérations.
- Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

Le déclenchement de l'alerte :

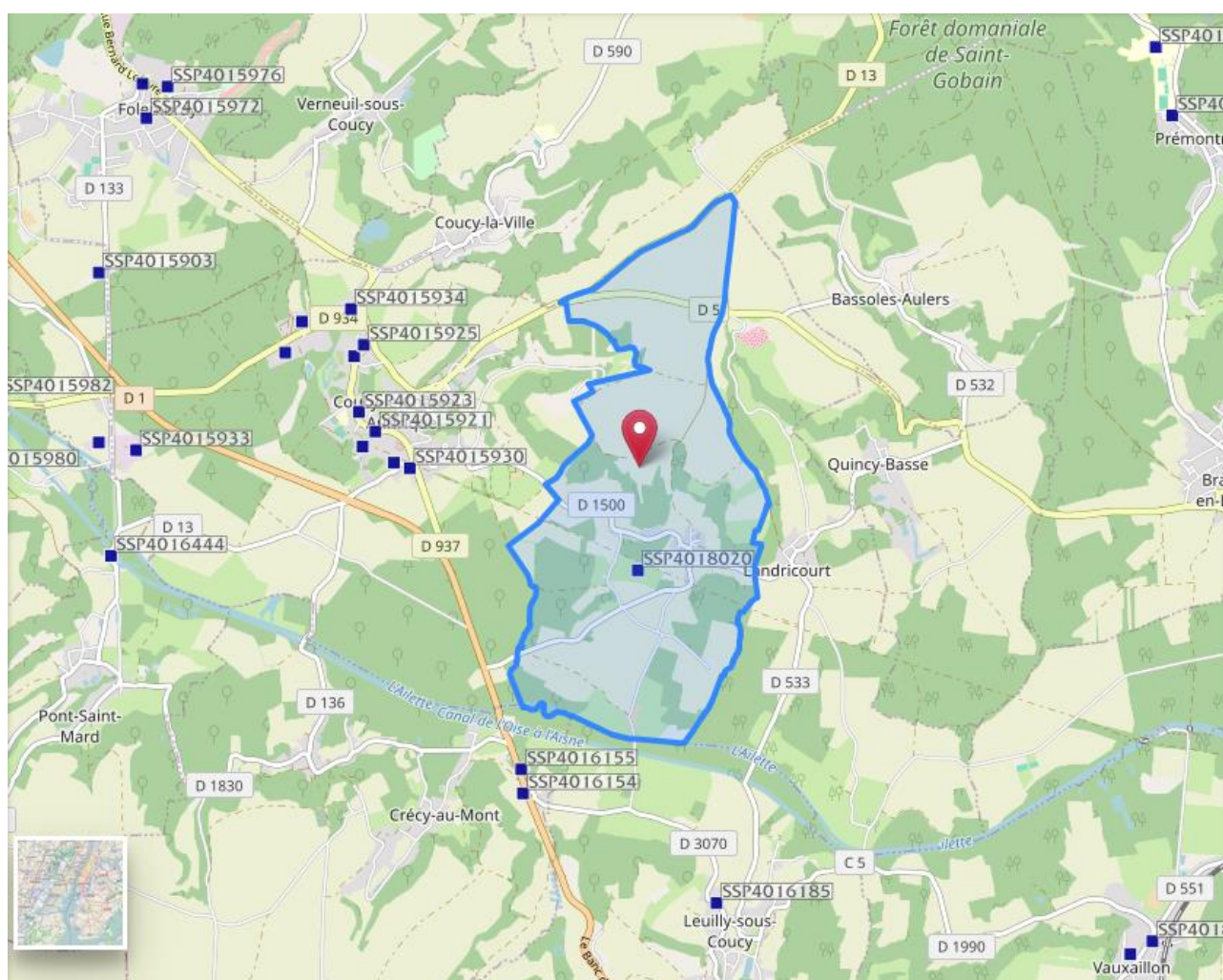
Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans un véhicule,
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),
- Téléphoner, les réseaux doivent rester disponibles pour les secours,
- Rester près des vitres,
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors,
- Allumer une quelconque flamme,
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Le risque majeur : POLLUTION DES SOLS



Notre commune est **concernée** par un risque technologique
qui est identifié et lié à l'ancienne décharge
pour la collecte et le stockage des déchets non dangereux
dont les ordures ménagères
référence sur le site www.georisques.gouv.fr : SSP4018020
dont la fiche BASIAS PIC0207122 détaille les caractéristiques.



Le risque majeur : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Le risque TMD concerne les accidents survenant lors du transport de produits dangereux par route, voie ferrée ou canalisation. Ces produits peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs, et provoquer des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

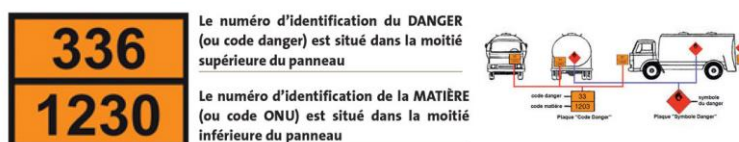
Conséquences possibles :

- Explosion : à la suite d'un choc, échauffement ou mélange de produits. Risques de traumatismes et dégâts sur les infrastructures.
- Incendie : provoqué par une fuite, un échauffement ou une étincelle. Risques de brûlures, intoxication, asphyxie.
- Nuage toxique ou pollution : dispersion dans l'air, l'eau ou le sol. Risques pour la santé (irritations, œdèmes pulmonaires) et l'environnement.

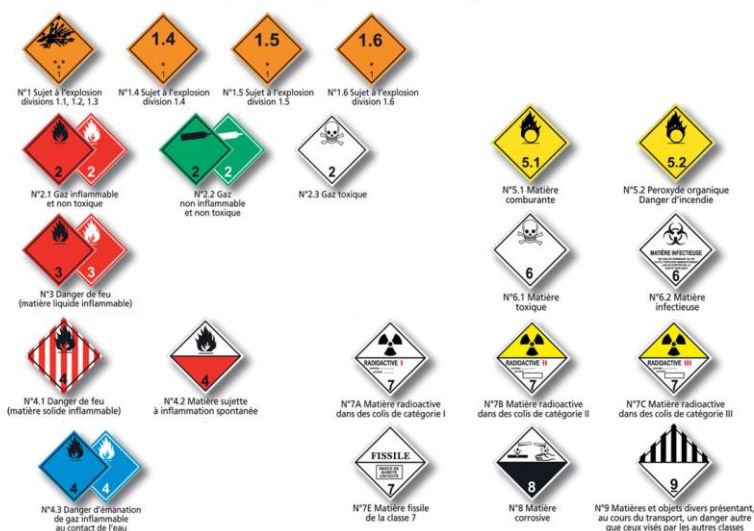
Notre commune est traversée par des axes routiers susceptibles d'accueillir des convois de matières dangereuses.

Mesures préventives :

- Identification des véhicules (plaques orange, pictogrammes).



Les plaques "symbole de danger" de l'ADR



Le risque majeur : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



- Sensibilisation des habitants via le DICRIM.
- Coordination avec les services de secours et la préfecture.

Consignes en cas d'accident :

Avant l'accident :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : plaques orange, pictogrammes de danger.
- S'informer sur les risques présents dans sa commune via le DICRIM ou le DDRM.
- Préparer un kit d'urgence 72h (radio, eau, lampe, médicaments, etc.).

Pendant l'accident :

- ✓ Donner l'alerte : appeler les pompiers (18 ou 112), la police (17), ou l'exploitant en cas de canalisation.
 - Préciser : lieu exact, type de transport, présence de victimes, nature du sinistre, code produit.
- ✓ Se protéger :
 - S'éloigner perpendiculairement au vent pour éviter un nuage toxique.
 - Si impossible : se confiner dans un bâtiment proche.
 - Fermer portes, fenêtres, aérations.
 - Arrêter la ventilation.
- ✓ Ne pas fumer, ne pas toucher le produit.
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les autorités dans un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).
- ✓ Écouter la radio (France Inter, France Bleu) pour les consignes.

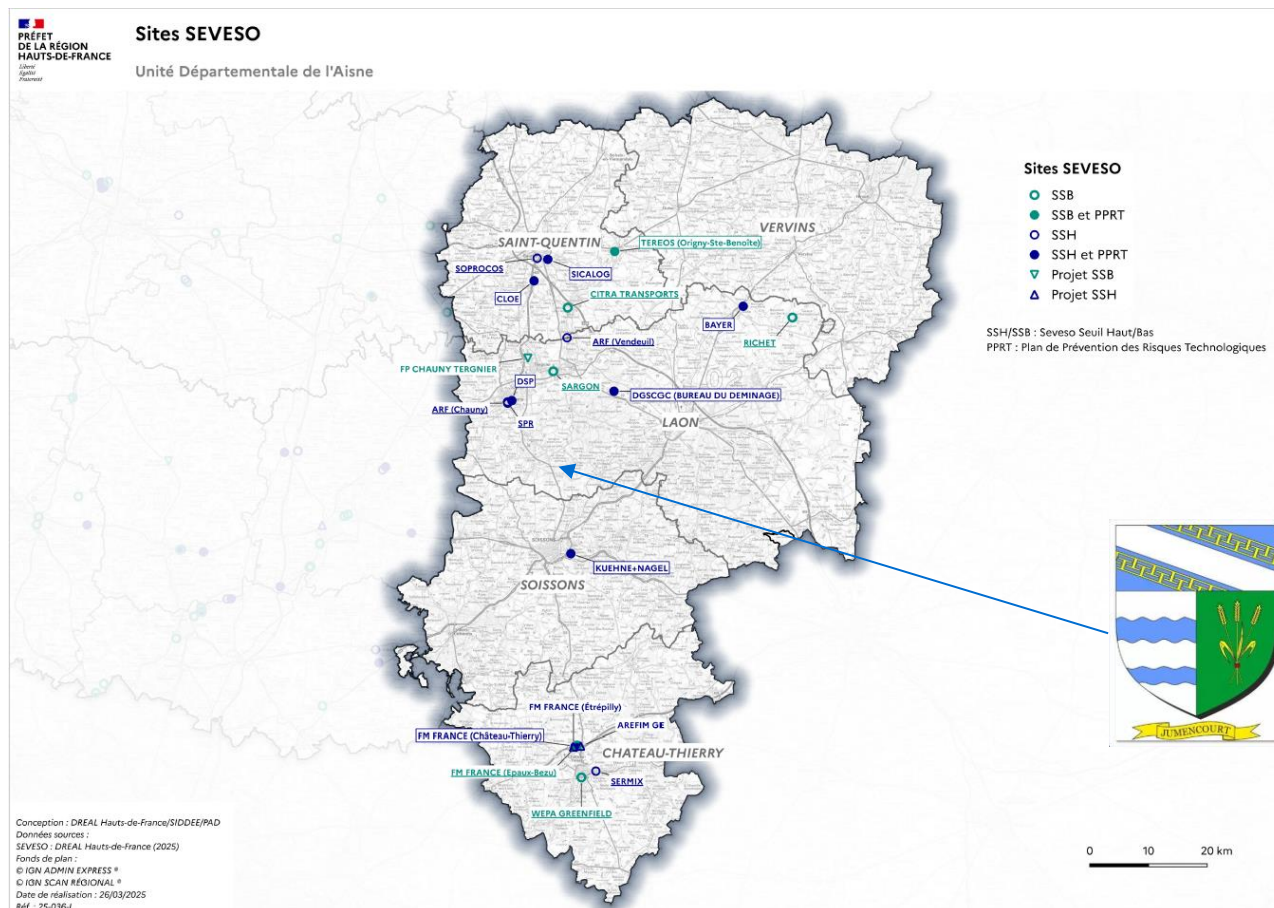
Après l'accident

- ✓ Attendre le signal de fin d'alerte.
- ✓ Aérer le local de confinement.
- ✓ Suivre les consignes des autorités pour la reprise normale.

Le risque majeur : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Cartographie des sites SEVESO dans l'Aisne au 26 mars 2025 :



Le risque majeur : SÉISME



Définition du risque :

Le risque sismique correspond à la probabilité qu'un séisme (secousse du sol causée par la libération d'énergie dans la croûte terrestre) affecte le territoire communal. En France, ce risque est classé selon une carte nationale en cinq niveaux : très faible, faible, modéré, moyen et fort.

Situation locale

La commune est située en zone de sismicité faible, selon le zonage établi par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et la réglementation en vigueur.

Sur l'échelle réglementaire, à Jumencourt, le risque sismique est de 1/5. Cela signifie que les probabilités de séisme sont très **faibles**, mais non nulles.

Risques :

Même en zone de sismicité faible, un séisme peut :

- Provoquer des microfissures dans les bâtiments anciens ou mal entretenus,
- Perturber les réseaux (eau, électricité, télécommunications),
- Générer un stress psychologique chez les habitants.

Prévention et réglementation :

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit une organisation en cas de secousse ressentie.

Information à la population :

Même si le risque est faible, il est important de connaître les bons réflexes en cas de séisme :

Si vous êtes à l'intérieur :

Restez à l'intérieur : ne sortez pas pendant les secousses.

Abritez-vous sous un meuble solide (table, bureau) pour vous protéger des chutes d'objets.

Éloignez-vous des fenêtres, miroirs, étagères et objets suspendus.

Ne prenez pas l'ascenseur.

Le risque majeur : SÉISME



Coupez les sources de feu si possible (gaz, bougies).

Si vous êtes à l'extérieur :

Éloignez-vous des bâtiments, poteaux, arbres et lignes électriques.

Dirigez-vous vers un espace dégagé.

Attention aux chutes de tuiles, vitres ou cheminées.

Si vous êtes en voiture :

Arrêtez-vous en sécurité, loin des ponts, tunnels et bâtiments.

Restez dans le véhicule jusqu'à la fin des secousses.

Après le séisme :

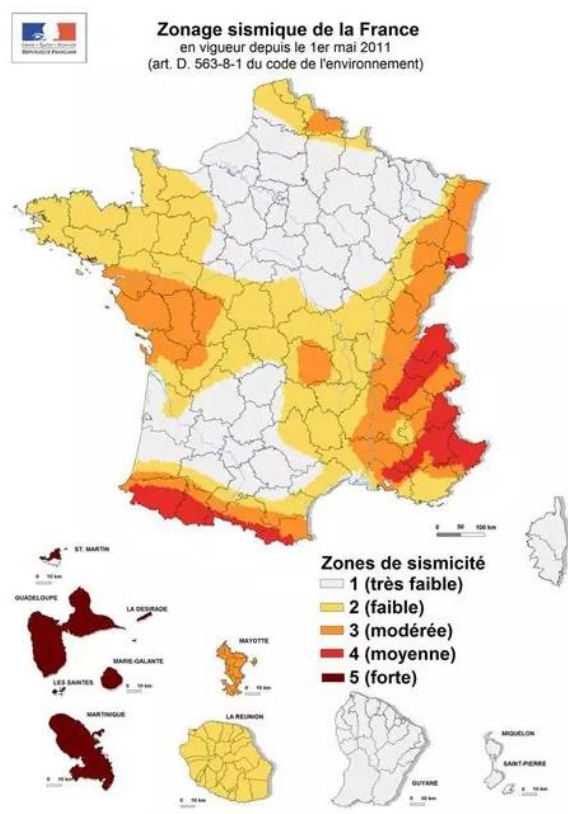
Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas saturer les réseaux.

Écoutez la radio ou les consignes des autorités locales.

Vérifiez les dégâts (fuites de gaz, fissures, etc.) sans prendre de risques.

Aidez les personnes vulnérables autour de vous.

Préparez-vous à d'éventuelles répliques.



Le risque majeur : RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

24



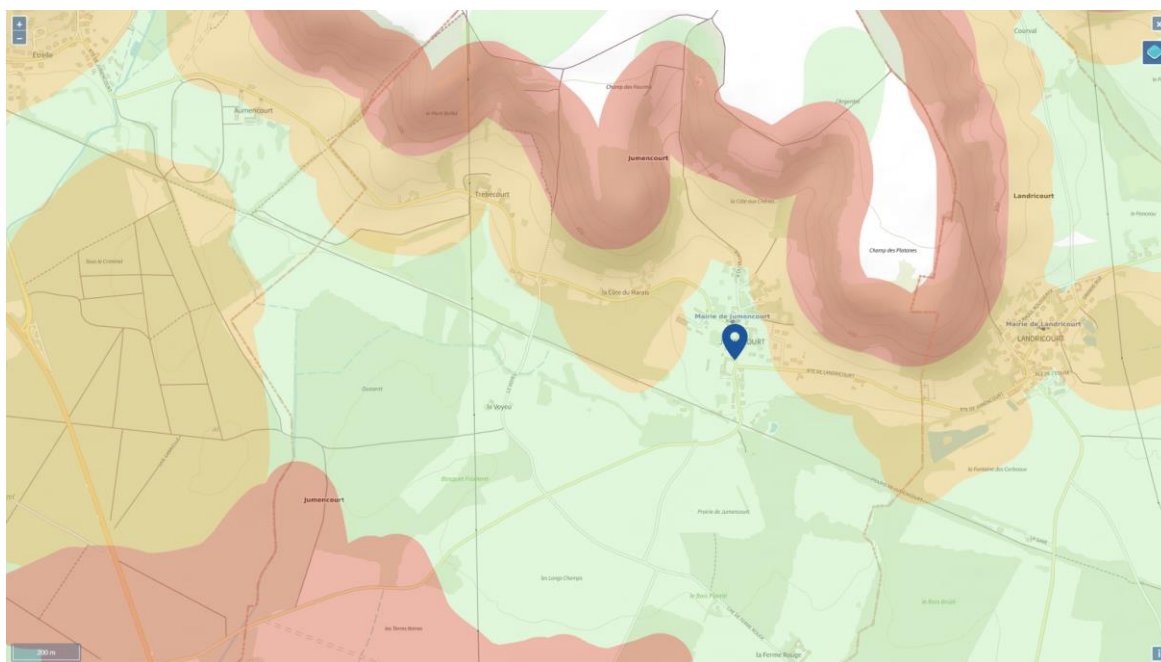
Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène géotechnique lié aux variations de teneur en eau des sols argileux. Lors des périodes sèches, ces sols se rétractent, provoquant des fissures. En période humide, ils gonflent, exerçant des pressions sur les structures bâties. Ce cycle peut entraîner des dommages importants aux bâtiments, routes et réseaux enterrés.

Ce risque est principalement lié à la nature argileuse du sous-sol, aux conditions climatiques (alternance sécheresse/pluie), à l'urbanisation sur des terrains sensibles sans précautions techniques.

Les conséquences possibles sont une fissuration des murs, un affaissement des fondations, une déformation des voiries et trottoirs, une rupture de canalisations ou réseaux souterrains et des coûts élevés de réparation et de renforcement.

Pour prévenir ce risque, des études géotechniques préalables à toute construction, des fondations adaptées (profondes ou renforcées), la gestion des eaux pluviales pour éviter les infiltrations et une surveillance des fissures et entretien régulier des bâtiments sont nécessaires.

Sur l'échelle réglementaire, à Jumencourt, ce risque est de 1/3.



Légende : Faible Modéré Important

Le risque majeur : RADON

25



Le radon est un gaz radioactif naturel, incolore, inodore et inerte, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches du sous-sol. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fondations et s'y accumuler, notamment dans les pièces en contact direct avec le sol (sous-sols, rez-de-chaussée).

Le radon est reconnu comme cancérogène pulmonaire certain par l'OMS. L'exposition prolongée à des concentrations élevées augmente significativement le risque de cancer du poumon, surtout chez les fumeurs. Ce risque est invisible mais réel, et concerne particulièrement les zones géologiques à potentiel radon élevé.

La commune est située dans une zone à potentiel radon **faible**.

Consignes de sécurité :

- Aérer quotidiennement les pièces en contact avec le sol.
- Faire réaliser un diagnostic radon par un organisme agréé si vous êtes en zone à potentiel élevé.
- En cas de concentration élevée, suivre les recommandations de l'ARS ou de l'ASN.

Connaitre le potentiel radon de Jumencourt :



Numéros d'urgence

Social-santé



Urgence

Qui appeler ?



15 **Samu**

Urgence médicale



17 **Police secours**

Signaler une infraction



18 **Pompiers**

Situation de péril ou accident



114 **Urgence 114**

Accessible par Application, internet et SMS



► Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.



196 et canal 16 **En mer**

Sauvetage en mer

► Depuis le littoral : appelez le 196 ou le 112.

► En mer : privilégiez le canal 16 de la radio VHF.



112 **Europe**

Urgence médicale - Infraction - Péril



Service Public